

## **DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO EN RAPPORT AVEC L'UNIVERSALISATION DE LA CONVENTION SUR LES ARMES A SOUS MUNITIONS**

- Monsieur le président
- Chers collègues et partenaires
- Distingués invités

La République Démocratique du Congo salue chaleureusement l'initiative prise par le gouvernement de la République togolaise, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement et le Secrétariat de la convention sur les armes à sous munitions en organisant ce séminaire régional sur l'universalisation de la convention sur les armes à sous munitions.

Comme vous le savez tous, la RDC est l'un des pays affectés par la présence des armes nocives que sont les bombes à sous munitions suite aux conflits armés à répétition qui la déchirent depuis plus d'une décennie. Consciente des ravages que causent ces armes insidieuses sur la vie des populations civiles innocentes et sans défense, elle a entièrement endossé le processus qui a conduit à l'adoption de cette nouvelle norme internationale et a même amorcé sa mise en œuvre anticipative en attendant que le processus de ratification n'arrive à son terme.

S'agissant de la ratification de cet important instrument du Droit International Humanitaire, il faut dire que la RDC a procédé à sa signature en mars 2009 par le canal de son représentant permanent à New York. A session de mars 2011, le vice premier ministre et ministre de l'intérieur et sécurité a introduit et défendu le projet de loi autorisant la ratification de la convention sur les armes à sous munitions à l'Assemblée Nationale. Ce projet a été adopté et immédiatement transmis au sénat pour une seconde lecture.

Avec l'organisation des élections présidentielle et législative de novembre 2011, la chambre basse du parlement a été renouvelée. Ceci a eu comme conséquence le fait que tous les projets de loi qui n'ont pas pu être adoptés par les deux chambres du parlement avant les élections présidentielle et législative doivent être réintroduits. A ce jour, le vice premier ministre et ministre de l'intérieur et sécurité a écrit au président du sénat, lui demandant de prioriser l'adoption du projet de loi autorisant la ratification de la convention. Nous espérons que cela sera fait avant la fin de l'actuelle session parlementaire de mars 2013 et que la RDC participera à la 4<sup>ème</sup> Assemblée des Etats parties, qui aura lieu en Zambie, non pas comme un Etat signataire, mais plutôt comme un Etat partie.

Je vous remercie.